



Newsletter 10/2022 de l'ECom

Berne, le 26 octobre 2022

Forum ECom 2022

Nous nous réjouissons de vous accueillir au Forum ECom de cette année consacré à la « Gestion des risques dans le secteur de l'énergie » :

13 h 00	Arrivée des participants Café + snack	
13 h 30	Mot de bienvenue	Président de la Commission Werner Luginbühl
13 h 35	Exposé ECom	Vice-présidente de la Commission : Laurianne Altwegg
14 h 00	Premier exposé : Marché de l'électricité et risques géopolitiques	PD Dr Marcus Keupp, économiste militaire EPF Zurich
14 h 30	Exposé d'introduction concernant les cyberrisques	Membre de la commission Sita Mazumder
14 h 35	Second exposé : Les cyberrisques : tous les cas de figure – Best Practice to Worst Case	Stefano Bracco, spécialiste en cybersécurité ACER
15 h 00	Pause	
15 h 30	Introduction de la table ronde : Gérer les risques liés aux prix de l'énergie sous différents angles	Alain Creteur, CEO de Stahl Gerlafingen et Antje Kanngiesser, CEO d'Alpiq
15 h 45	Table ronde : Gestion des risques dans le secteur de l'énergie	Marcus Keupp, EPF Zurich ; Stefano Bracco, ACER ; Alain Creteur, CEO de Stahl Gerlafingen ; Antje Kanngiesser, CEO d'Alpiq ; Felix Vontobel, ECom Animation : membres de la commission Katia Delbiaggio, Andreas Stöckli
16 h 15	Conclusions et perspectives	Directeur du secrétariat technique de l'ECom Urs Meister
16 h 30	Apéritif de réseautage	

Cette année, le Forum EICom aura lieu le vendredi 18 novembre 2022, au SwissTech Convention Center à Lausanne.

[Inscription](#)

Résultats de l'appel d'offres pour la réserve hydroélectrique

L'appel d'offres pour la réserve hydroélectrique pour l'hiver 2022/2023 s'est terminé le 24 octobre 2022. L'EICom a décidé d'adjuger la réserve hydroélectrique à des offres totalisant 400 GWh. Ainsi, comme l'exige l'ordonnance, la réserve doit permettre de parer aux situations de pénurie critiques exceptionnelles et imprévisibles. Elle doit permettre de faire face à une période de quelques semaines à la fin de l'hiver présentant des possibilités d'importation restreintes et une disponibilité moindre de la production indigène.

Les centrales qui participent à la réserve reçoivent une indemnisation pour la conservation, basée sur une procédure d'appel d'offres concurrentielle. Les coûts à hauteur de 296 millions d'euros liés à la quantité acquise pour conserver la réserve sont supportés par tous les consommateurs d'électricité suisses en fonction de leur consommation, par le biais d'un supplément sur le tarif pour l'utilisation du réseau.

Pour que l'énergie puisse être sollicitée avec succès en cas de besoin, la réserve est répartie entre différents groupes de centrales électriques. L'énergie doit être conservée du 1^{er} décembre 2022 au 15 mai 2023. La date du 15 mai a été choisie sur la base des courbes historiques concernant le niveau de remplissage des lacs d'accumulation suisses. À partir de ce moment au plus tard, les niveaux devraient remonter.

Première décision de l'EICom portant sur la possibilité de « retourner » à l'approvisionnement de base

Lors de sa dernière séance, l'EICom a dû se pencher pour la première fois, dans le cadre d'une décision, sur la question de savoir s'il existe à nouveau un droit à la fourniture d'électricité dans le cadre de l'approvisionnement de base après le rachat d'une entreprise. Dans sa décision, l'EICom constate en substance que le principe « libre un jour, libre toujours » codifié à l'article 11, alinéa 2, dernière phrase, OApEI reste valable si le même site de consommation continue d'exister sans changement après le rachat. Dans le cas d'espèce, il s'agissait d'une fusion par absorption avec reprise de tous les droits et obligations. L'EICom a donc retenu que l'accès au réseau pour les sites de consommation concernés avait été transféré à l'entreprise reprenante. La décision sera publiée prochainement sur le site internet de l'EICom.

Nouvelle décision de l'EICom portant sur les redevances et prestations fournies aux collectivités publiques (RPCP)

Dans un arrêt rendu le 28 mai 2020, le Tribunal fédéral avait rejeté le recours d'une entreprise d'approvisionnement en électricité (EAE) sur tous les points principaux. Sur deux points secondaires, il avait renvoyé l'affaire à l'EICom pour réexamen. L'un des points secondaires à réévaluer par l'EICom concernait les redevances et les prestations fournies à la collectivité publique (RPCP). L'EICom a donc dû vérifier si les redevances perçues par l'EAE sur l'énergie étaient bel et bien liées à l'énergie et si elles étaient correctement indiquées. L'EICom est arrivée à la conclusion qu'une attribution purement subjective et arbitraire de redevances motivées par des raisons fiscales aux coûts de production et donc au tarif de l'énergie ne suffisait pas pour justifier un lien avec la composante énergétique. L'EICom a

constaté que depuis l'introduction de la législation sur l'approvisionnement en électricité, il n'est plus permis de percevoir auprès des consommateurs finaux des prix globaux qui comprennent la fourniture d'électricité, l'utilisation du réseau, les subventions croisées ou d'autres coûts supplémentaires – c'est-à-dire également des redevances à motivation fiscale –, d'autant plus que cela contournerait notamment les dispositions contraignantes du droit fédéral de l'article 14, alinéa 1 LApEI et de l'article 19, alinéa 2 OApEI. La décision sera publiée prochainement sur le site internet de l'EICom.

Informations concernant le projet EDES – mise hors service de l'ancien portail

L'EICom a décidé de remplacer le système de livraison des données en vigueur par une variante plus moderne et plus efficace. C'est dans ce but qu'elle a lancé le projet EDES (Système de livraison des données de l'EICom).

Les formulaires ont déjà été remplacés par des formulaires en ligne. L'étape suivante consistera à remplacer l'actuel portail des gestionnaires de réseau par le portail eGovernment www.uvek.egov.swiss.

Afin de permettre les travaux de migration, le portail existant www.elcomdata.admin.ch est hors service depuis le 14 octobre 2022. Jusqu'à la migration complète vers eGov DETEC, aucun formulaire ne peut être actuellement consulté ou traité. Le nouveau portail devrait être mis en service début novembre.

[Pour accéder à eGov DETEC](#)

Renseignements :

Antonia Adam, Médias et communication
Commission fédérale de l'électricité EICom
Secrétariat de la commission
Christoffelgasse 5
CH-3003 Berne
Tél. +41 58 466 89 99
antonia.adam@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch